

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020 A 19H30

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : RANCHIN Cédric, ANCEY Jean-Paul, CHAROUSSET Bernard, MARION Eric, CONSTANT Monique, RANCHIN Marie-Jo, LAROCHE Nadège, MOLLIER Catherine et COULANGE Marie-Laure

Secrétaire de séance : Mme MOLLIER Catherine

La séance a été ouverte à 19h35

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2019 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ Restes à réaliser 2019 – BP de la Commune

Comme chaque année, nous devons voter les restes à réaliser de la section d'investissement afin de reporter sur le Budget à venir les dépenses et recettes prévues sur le dernier exercice et qui n'ont pu se réaliser avant le 31 décembre.

En voici le détail :

- Dépenses :
 - Article 10226 - Taxe d'aménagement : 4 000 €
 - Article 165 - Caution : 1 850 €
 - Article 204172 – EPL : Bâtiments et installation : 2 900 €
 - Article 2111 - Achats de terrain : 2 000 €
 - Article 21568 – Autre matériel et outillage : 2 800 €
 - Opération 17 Achats de matériels - Article 2183 : 1 700 €
 - Opération 17 Achats de matériels - Article 2188 : 8 000 €
 - Opération 19 Bâtiments communaux - Article 21318 : 17 000 €
 - Opération 20 Eclairage public - Article 21538 : 1 000 €
 - Opération 21 Achats panneaux divers - Article 2188 : 1 800 €
 - Opération 26 Mobilier urbain - Article 2184 : 4 000 €
 - Opération 30 Voirie (hors transfert à la Com com) - Article 2151 : 21 000 €
 - Opération 31 Villages de caractère – Article 21318 : 37 000 €
 - Opération 35 Restauration Etat Civil - Article 2316 : 2 500 €
 - Opération 40 Réserve incendie - Article 2113 : 17 000 €
 - Opération 43 Traversée du village - Article 2031 : 5 000 €
 - Opération 43 Traversée du village - Article 2113 : 10 000 €
 - Opération 44 SIL - Article 2188 : 2 000 €
 - Opération 45 Adressage - Article 2188 : 1 500 €
 - Opération 47 Dissimulation de réseaux - Article 2031 : 2 700 €

- Opération 47 Dissimulation de réseaux - Article 21533 : 86 000 €
- Recettes :
 - Opération 20 Eclairage public - Article 1328 : 270 €
 - Opération 31 Villages de caractère – Article 1323 : 4 975 €
 - Opération 40 Réserve incendie - Article 1321 : 6 000 €
 - Opération 40 Réserve incendie - Article 1328 : 6 000 €
 - Opération 42 Création toilettes publiques PMR - Article 1321 : 17 000 €

Total dépenses : 231 750 €
Total recettes : 34 245 €

Le Conseil municipal approuve le report des restes à réaliser tels que détaillés ci-dessus sur le Budget Primitif 2020 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

2/ Devis Orange – Travaux de dissimulation des réseaux

Comme vous le savez déjà les travaux de dissimulation des réseaux aériens télécoms ont débuté la semaine dernière et c'est l'offre de l'Entreprise RAMPA ENERGIES SAS qui a été retenue lors du dernier Conseil municipal pour la réalisation des travaux de génie civil.

Concernant la fourniture du matériel de génie civil, le câblage (matériel et main d'œuvre) et les frais d'études, la Commune doit faire appel à la SA ORANGE dont le total des devis s'élève à 14 914.63 € HT.

Le Conseil municipal accepte les devis de la SA ORANGE pour un montant de 14 914.63 € HT, autorise le Maire à signer les devis et tous les documents afférents à ces travaux et inscrit les crédits nécessaires au BP 2020 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

3/ Participation des Communes de Chauzon et Pradons à l'école de Balazuc

L'école de Balazuc accueille de manière ponctuelle des enfants extérieurs aux Communes de Balazuc et Uzer.

Une élève de la Commune de Pradons a été autorisée par le Conseil municipal à suivre son CM2 à l'école de Balazuc durant l'année scolaire 2017-2018.

Deux élèves de la Commune de Chauzon sont scolarisées à Balazuc puisqu'elles ont été domiciliées pendant quelque temps sur la Commune d'Uzer.

Nous avons appris que la Commune de Ruoms facturait aux Communes extérieures les participations des élèves par année civile. Pour l'année 2018, Ruoms a établi à 1 041.59 € le montant dû par la Commune de domicile pour 1 élève.

Il est nécessaire de délibérer à présent pour les participations dues par les Communes de Chauzon et Pradons au titre de l'année 2018 :

- Pradons pour solde de l'année scolaire 2017/2018 : 624.95 €
- Chauzon pour l'année 2018 complète : 1041.59 €
- Chauzon pour la période septembre à décembre 2018 : 416.63 €.

Le Conseil municipal demande une participation de 624.95 € à la Commune de Pradons pour l'année 2018 et une participation de 1 458.22 € à la Commune de Chauzon pour l'année 2018.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

4/ Régie de recettes d'administration générale : modification objet

Lors du dernier conseil municipal, la régie de recettes d'administration générale de Balazuc a été créée en remplacement des régies de recettes cantine, garderie, Point I – Manifestations et photocopies – cadastre.

Afin de faciliter les encaissements par chèque qui ne concernent aucun des objets des anciennes régies de recettes, il est nécessaire de préciser dans l'article 1 de la délibération de création de la régie de recette d'administration générale de Balazuc : « Il est institué une régie de recettes regroupant les régies de recettes cantine, garderie, photocopies – cadastre et Point I – Manifestations et incluant les recettes des diverses participations versées à la Commune pour le dépliant et le repas de Noël ainsi que les recettes afférentes à la vente de concessions au cimetière et à la location de la salle polyvalente ».

Le Conseil municipal approuve la modification de l'article 1 de la délibération du 21 novembre 2019.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

5/ Devis travaux maçonnerie

Au cours de l'automne, un mur de soutènement du Chemin de la Croix du Bois s'est affaissé en face de la propriété ROURESSOL.

Afin de pouvoir le réparer rapidement, un devis a été réalisé par M. NEVISSAS Ludovic pour un montant de 3 825.00 € HT.

Le Conseil municipal accepte le devis de M. Ludovic NEVISSAS pour un montant de 3 825 € HT, autorise le Maire à signer le devis et les documents afférents à ces travaux et inscrit les crédits nécessaires au BP 2020 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

6/ Reversement subvention Département pour la classe de découverte

Au mois de décembre 2019, le Conseil Départemental a versé une subvention de 20 701 € à la Commune.

Cette subvention se répartit comme suit :

- 12 000 € pour l'opération « Dissimulation de réseaux aériens »
- 7 525 € pour l'opération « Villages de caractère »
- 1 176 € pour la classe de découverte au Pradet.

Aussi, il est nécessaire de reverser la somme correspondant à la classe de découvert au Sou de l'école de Balazuc.

Le Conseil municipal décide de reverser la somme de 1 176 € au Sou de l'école de Balazuc comme subvention du Conseil Départemental pour la classe de découverte, autorise le Maire à signer les documents nécessaires et inscrit les crédits nécessaires au BP 2020 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

7/ Participation Banque alimentaire de Ruoms

Nous avons reçu courant décembre le décompte de la campagne de novembre 2018 à juin 2019 de la Banque alimentaire de Ruoms. Nous comptons 5 bénéficiaires sur la Commune ce qui correspond à une participation de 210.02 €.

Le Conseil municipal accepte de verser une participation de 210.02 € à la Banque alimentaire de Ruoms pour la campagne 2018/2019, autorise le Maire à signer les documents afférents à ce versement et inscrit les crédits nécessaires au BP 2020 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

8/ Modification délibération portant mise en place du régime indemnitaire

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Commune adhère à la nouvelle convention de participation prévoyance – garantie maintien de salaire de la MNT via le Centre de Gestion de la FPT de l’Ardèche (comme cela a été voté lors du dernier Conseil municipal).

Cette nouvelle convention conduit les agents de la Commune à cotiser pour le salaire mais aussi pour les primes qui ont été mises en place en 2018.

Afin que les agents puissent bénéficier du maintien de leur prime en cas de congé pour maladie ordinaire, la délibération du conseil municipal du 26 février 2018 portant mise en place du régime indemnitaire doit être modifiée comme suit : partie I – paragraphe D :

« Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l’Etat dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire, en cas de congé pour accident de service ou maladie professionnelle l’I.F.S.E. suivra le sort du traitement.
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d’accueil de l’enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement. »

Le Conseil municipal approuve la modification de la délibération portant sur la mise en place du régime indemnitaire (du 26/02/2018) afin que les agents bénéficient de la garantie maintien de salaire également sur leurs primes mensuelles.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

9/ Echange de terrains avec le SEBA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour la construction de la station d'épuration, le SEBA a acheté plusieurs parcelles de terrain dont certaines, situées le long du Chemin de Servières, ne lui sont pas utiles.

Suite à la réalisation d'un plan de division et d'un modificatif parcellaire à l'initiative du SEBA, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'échange de terrain du SEBA :

- le SEBA cède à la Commune les parcelles A393, A740 et A742 d'une superficie totale de 1 582 m², laisse une servitude d'accès à la station d'épuration à la Commune, renonce à la soulte et rédige l'acte correspondant ;
- la Commune cède au SEBA la parcelle A744 d'une superficie de 413 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du SEBA comme énoncée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

La séance est levée à 20h05

TABLEAU DES SIGNATURES
PV CM DU 20/01/2020

M. CONSTANT Bernard	
M. RANCHIN Cédric	
Mme CONSTANT Monique	
M. ANCEY Jean-Paul	
M. CHAROUSSET Bernard	
M. MARION Eric	
Mme RANCHIN Marie-Jo	
Mme LAROCHE Nadège	
Mme COULANGE Marie-Laure	
Mme MOLLIER Catherine	